# Bon de réservation d'un emplacement au Vide grenier du Comité des Fêtes

## Dimanche 20 juin 2021 à Montaigut sur Save

- L'installation des stands entre 7h et 9h. Ouverture au public de 9h à 18h.
- Chaque participant doit s'inscrire à l'aide de ce formulaire et le retourner accompagné de son règlement à l'adresse du CDF par la poste ou par mail (avec un payement par virement possible)
- 3€ le mètre linéaire

<u>Plus d'information</u>: CDF – Mairie de Montaigut, 31530 MONTAIGUT SUR SAVE Tel : 06 27 53 15 43 – Mme. Morisset, Mail : <u>cdf.montaigut.tresorier@gmail.com</u>

a con	ser	ve	r																																				
<b>%</b> :-	· :-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-	:-

### Bon de réservation d'un emplacement au Vide grenier du Comité des Fêtes 20 juin 2021 de 9h à 18h à Montaigut sur Save lieu dit le Camerlé

NOM:	Prénom:
Adresse:	
Téléphone :E-Mail :	
N° Pièce d'identité :	par :
Réserve un emplacement de : mètres liné Payé en espèces  par chèque (à l'ordre du Comité de	

#### Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné, déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), de participer au maximum à 2 manifestations de même nature (Vide grenier) au cours de l'année civile et que tous les objets mis en vente lors de la manifestation à Montaigut sur Save, ne sont pas d'origine douteuse. Je décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation, ceux-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation.

Je m'engage à respecter le règlement. (règlement en annexe)

Signature obligatoire

**%** 

### **ANNEXE**

### **RÈGLEMENT:**

- 7h : accueil des exposants, installation des stands sur les emplacements attribués
- 8h ouverture de la buvette : boissons chaudes et fraîches, restauration toute la journée
- 9h : ouverture du Vide grenier au public
- 18h : fermeture du Vide grenier, nettoyage des emplacements et dépôts des déchets à l'endroit désigné à cet effet
- Chaque participant est responsable de son stand, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Chaque exposant doit respecter les règles qui régissent un vide grenier. A savoir entre autres : vente d'objets personnels et usagés.
- Chaque exposant s'engage à retirer son véhicule de l'emplacement après déchargement
- ATTENTION !!! Si vous ne vous présentez pas avant 8h30 et que vous ne contactez pas les organisateurs, votre emplacement pourrait être attribué à un autre exposant.
- Aucune voiture ne sera autorisée à entrer dans l'enceinte du vide grenier de 8h30 à 18h. Le démontage des stands ne doit pas être effectué avant 18h pour des raisons de sécurité et de respect envers le public et les autres exposants.
- Chaque exposant devra appliquer les règles sanitaires en vigueur au 20 juin 2021. Les règles sanitaires seront disponibles auprès des organisateurs ou à la buvette
- Chaque exposant devra porter un masque et mettre un gel hydroalcoolique à disposition des clients
- Les organisateurs sont à votre écoute à la buvette toute la journée